



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des personnels
d'administration et d'encadrement
D.P.A.E.

ce.dpae@ac-besancon.fr

Dossier suivi par :

DPAE1
Christiane BOISSON
AAE
INFENES et ASSAE
Téléphone
03 81 65 49 35

DPAE2
Christelle TRIMAILLE
Administratifs catégories B, C
Téléphone
03 81 65 47 16

DPAE3
Anne VUILLEMENOT
ITRF
Téléphone
03 81 65 47 42

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services de l'Éducation
Nationale
Messieurs les secrétaires généraux adjoints d'académie
Madame la Directrice de Cabinet
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du second degré
Monsieur le Président de l'Université de Franche-Comté
Monsieur le Président de la COMUE
Madame la directrice du C.R.O.U.S. de Bourgogne-
Franche-Comté
Monsieur le Directeur de l'E.N.S.M.M. de Besançon
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Monsieur le Directeur de CANOPÉ Besançon
Monsieur le Délégué régional de l'ONISEP
Monsieur le Directeur régional de la jeunesse et des
sports, de la cohésion sociale et de la protection
des populations
Monsieur le Directeur du Centre National de Ski
Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) –
Prémanon
Madame la Directrice du GIP académique
Mesdames et Messieurs les chefs de service du
Rectorat
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académies

Besançon, le 6 février 2019

Objet : Préparation de la rentrée scolaire 2019-2020 - Demandes de congé de formation professionnelle Personnels administratifs et médico-sociaux Personnels ingénieurs, techniques de recherche et formation (ITRF)

Références :

**Loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique
Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat modifié
Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics**

La présente note a pour objet de rappeler les dispositions légales relatives au congé de formation professionnelle, et de préciser les modalités de mise en œuvre de ce droit dans l'académie pour les personnels cités en objet (Annexe 1).

Les personnels intéressés établiront leur demande à l'aide du formulaire joint (Annexe 1a). Les demandes seront adressées par la voie hiérarchique au service de gestion concerné pour le **5 avril 2019**, délai de rigueur.
Les demandes seront soumises pour avis à la CAPA compétente.

Je vous saurais gré de porter la présente note à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'académie



Marie-Laure JEANNIN

P.J. : Annexe 1 : congé de formation professionnelle : modalités pratiques
Annexe 1a: formulaire de demande

COPIE :

- M. le Président de l'Université de Franche-Comté
- M. le Directeur de l'UTBM
- M. l'administrateur provisoire de la COMUE